



PROCÈS-VERBAL N°6

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : **lundi 12 janvier 2026**

Présent(s) : Monsieur Daniel SALDANA, Président,

Madame Claudette AGERT,

Messieurs Gérard ARBERET, Janick BARBUSSE, Gérard BLANCHET, Charles BOULBENE, Joël CATHALAN, José DUARTE, Jean Pierre FAURE, José GARCIA, Philippe GLORIES, Frédéric LASCROUX, Sauveur ROMAGNOLE, Sébastien TEISSIER, les membres de la CDTIS de l'Hérault.

Excusé(s) : Messieurs Carlos MAGALHAES, André REALLAND

Assistent : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

PROCHAINE REUNION LE LUNDI 16 FEVRIER 2026

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

A.O.P. : Arrêté d'Ouverture au Public

A.A.C. : Attestation Administrative de Capacité

PV CDS : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

SYN : Terrain Synthétique

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

CASTELNAUDARY - COMPLEXE PIERRE DE COUBERTIN - NNI 110760102

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 en date du 10/11/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 10/11/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 31/10/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 SYN jusqu'au 12/01/2036.

LEZIGNAN CORBIERES - STADE DE GAUJAC - ANNEXE - NNI 112030202

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 PN en date du 19/10/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 16/10/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 16/10/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

1.2 Confirmation de classement

LEZIGNAN CORBIERES - STADE GAUJAC - NNI 112030201

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 19/10/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 08/08/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 16/10/2025 par la CDTIS,

La Commission constate la non-conformité suivante :

- *la zone de sécurité augmentée minimum / ligne de touche doit être de 6m pour un classement T4 (Art. 3.4)*
- *Manque protection de l'aire de jeu (Art. 6.6)*

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 12/01/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

NARBONNE - STADE CALIXTE CAMELLE - NNI 112620301

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 11/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 26/10/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 26/10/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

NAUCELLE - STADE MUNICIPAL - NNI 121690101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 29/07/2030

A la suite de la visite de conformité de la CDTIS de l'AVEYRON qui s'est rendue sur les installations de NAUCELLE, pour dossier Fafa, et des photos transmises,

La Commission notifie que les bancs de touche ont été placés et confirme le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 29/07/2030.

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**

LUZENAC - STADE PAUL FEDOU - NNI 91760101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 04/12/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/11/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 12/11/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 302 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 12/01/2028.

- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BEZIERS - STADE DE LA PRÉSIDENTE 3 - NNI 340320303

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 21/09/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 17/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 11/09/2025 par la CDTIS,

- A.A.C. du 09/09/2025,

La Commission précise que pour un classement en Niveau T6, les vestiaires joueurs et les vestiaires arbitres sont obligatoires (art. 4.6.1)

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 11/09/2035.

BEZIERS - STADE DE LA PRÉSIDENTE 4 - NNI 340320304

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 21/09/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 16/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 09/09/2025 par la CDTIS,

- A.A.C. du 09/09/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 09/09/2035.

CAZOULS LES BEZIERS - STADE AIMÉ BERTRAND - NNI 340690101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 08/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 28/04/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 11/09/2025 par la CDTIS,

- A.A.C. du 24/01/2012,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 11/09/2035.

CAZOULS LES BEZIERS - STADE DE L' ENCLOS - NNI 340690201

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 28/04/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 11/09/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 12/09/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 11/09/2035.

COLOMBIERS - STADE JULES BARBE - NNI 340810101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 21/09/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 17/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 09/10/2025 par la CDTIS,

La Commission note la surface de l'aire de jeu a été mesurée 96m x 68m, pour un classement en Niveau T5 elle doit être de 100m x 60m (Art. 3.2.1)

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 09/10/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

MAUREILHAN - STADE SALLE POLYVALENTE - NNI 341550201

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 28/04/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 30/11/2025 par la CDTIS,
- A.O.P. en date du 26/01/2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 30/11/2035.

NEFFIES - STADE PEREZ JOSEPH - NNI 341810101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 08/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 28/04/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 24/03/2025 par la CDTIS,

- A.A.C. en date du 24/03/2025,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2,31m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 24/03/2035.

NISSAN LEZ ENSERUNE - STADE BOUSSUGE RENÉ - NNI 341830201

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 23/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 09/10/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 09/10/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

ST GELY DU FESC - STADE JÉRÔME ZAMMIT - NNI 342550101

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 30/11/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 10/10/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 27/11/2025 par la CDTIS,

- A.O.P. en date du 03/07/2007,

La zone technique doit être tracée pour le prochain match

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 12/01/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

VALERGUES - STADE ANTOINE ESCALA 2 - NNI 343210102

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/06/2031

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 25/08/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 15/12/2025 par la CDTIS,

La Commission constate la non-conformité suivante: pour un classement T4, l'aire de jeu pour les installations existantes, doit être de 100x65m minimum (Art. 3.2.1),

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 12/01/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BOUJAN SUR LIBRON - STADE FRANÇOIS DOMENECH - NNI 340370101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/03/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 11/02/2025

Etude photométrique en date du 16/02/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 104 lux (led) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.26 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.44 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairage moyen horizontal (104 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (150 lux maintenus 120 lux/ Art 3.2.1)

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.26) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.44) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 12/01/2030.

CLERMONT L HERAULT - STADE JEAN PINET - NNI 340790101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/11/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 07/01/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 63 lux (IM) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.12 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.47 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairage moyen horizontal (63 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (150 lux maintenus à 120 lux / Art 3.2.1) et pour un classement en niveau E7 (75 lux / Art 3.2.1)

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.12) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.47) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.

2.2 Confirmation de classement

MONTPELLIER - STADE DE GRAMMONT 13 - NNI 341720413

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 27/09/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/12/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 22/11/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 198 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12/01/2028.

PORTIRAGNES - STADE MUNICIPAL - NNI 342090101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 04/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/01/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 17/04/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 94 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.19

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.51

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 12/01/2028.

ST GELY DU FESC - STADE DE LA VALÈNE - NNI 342550201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 26/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/01/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 04/12/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 139 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.26

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.47

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 12/01/2028.

VALERGUES - STADE ANTOINE ESCALA 2 - NNI 343210102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/12/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 167 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.32

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.51

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 12/01/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

MOUSSAC - Stade De La Grave - Terrain AnnexE - NNI 301840102

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 03/12/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 02/12/2025 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 18/11/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 12/01/2036.

1.2 Confirmation de classement

GENERAC - STADE ÉLIANE ET PIERRE BOURDY - NNI 301280101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 28/04/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 05/12/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 03/12/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 12/01/2036.

GENOLHAC - STADE PLO DES EGAUX - NNI 301300101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 11/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 08/12/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 08/12/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 12/01/2036.

LEDIGNAN - STADE ÉRIC LAFONT - NNI 301460101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 13/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 18/12/2025 par la CRTIS,

- A.A.C. du 09/09/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 12/01/2036.

ST GENIES DE COMOLAS - STADE LES TRIMAILLES - NNI 302540101

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 12/01/2036. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

ST JEAN DU GARD - STADE PIERRE DHOMBRES 1 - NNI 302690101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 28/04/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 11/09/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 11/09/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

VENEJEAN - STADE MUNICIPAL - NNI 303420101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 16/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 27/11/2025 par la CRTIS,

- A.A.C. du 10/12/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 12/01/2036.

- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

MOUSSAC - STADE LA GRAVE 1 - NNI 301840101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 12/09/2035

Cette installation comporte 4 vestiaires, à la suite de la visite de la CRTIS, pour le classement du Stade LA GRAVE 2,

La Commission notifie que 2 vestiaires de 20m² chacun, sont attribués au Stade LA GRAVE 2, cette installation sera classée en Niveau T7 PN jusqu'au 12/01/2036.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

MARGUERITTES - GYMNASSE HALL DES SPORTS - NNI 301569902

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/11/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 23/12/2025

Etude photométrique en date du 11/04/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 1178 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.54

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFUTSAL 3 jusqu'au 12/01/2030.

2.2 Confirmation de classement

BANASSAC - STADE ANDRÉ BANCILLON - NNI 480340101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 01/11/2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 30/10/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 151 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.65

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.85

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 30/10/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

NIMES - STADE DES COSTIÈRES 2 - NNI 301890102

L'éclairage de cette installation est référencé en Niveau E-Entraînement jusqu'au 13/12/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/12/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 23/12/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 195 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.25 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.38 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.25) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1), en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.38) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.60 minimum / Art 3.2.1), en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1), en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entraînement.

2.4 Avis préalable

BANASSAC CANILHAC - STADE ANDRE BANCILLON ANNEXE - NNI 480170101

Cette installation n'a jamais été classée

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE, signée par le propriétaire le 09/10/2024, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 18/11/2025

Dimension de l'aire de jeu : 92m x 50m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 62°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 171 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.73

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.85

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

ST PRIVAT DES VIEUX - COMPLEXE SPORTIF DES VAUPIANS 1 - NNI 302940101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 15/01/2030

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 13/11/2026

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 06/10/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 10/07/2025

Dimension de l'aire de jeu : 104 m x 67 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 20 m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 64.1°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 175 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

PAULHAC - STADE ANTOINE BERTASSI 2 - NNI 323060102

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 17/03/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 12/01/2036. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.3 Changement de niveau de classement

MARSAN - STADE MUNICIPAL - NNI 322370101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 10/03/2030

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 12/01/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

MAUVEZIN - STADE MARCEL GILARD - NNI 322490101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 19/04/2032

A la suite de la visite de conformité de la CDTIS du Gers qui s'est rendue sur les installations de MAUVEZIN, pour dossier Fafa, et des photos transmises,

La Commission notifie que les travaux de main courante et bancs de touche ont été effectués et confirme le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 19/04/2032.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

MAUVEZIN - STADE MARCEL GILARD - NNI 322490101

L'éclairage de cette installation est classé en référencé en E-Entrainement jusqu'au 08/12/2027

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/12/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 07/01/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 119 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.27

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.47

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 12/01/2028.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

FENOUILLET - HALLE DES SPORTS CLAUDE CORNAC - NNI 311829901

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 17/03/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 12/01/2036. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.3 Changement de niveau de classement

LESPINASSE - COMPLEXE SPORTIF BELDOU N°1 - NNI 312930101

Cette installation est classée Niveau T2 PN jusqu'au 17/06/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 13/10/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 07/12/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 12/01/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

TOULOUSE - COMPLEXE SPORTIF DES PRADETTES 3 - NNI 315553203

Cette installation est classée Niveau Foot A8 PN jusqu'au 28/05/2031

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 05/12/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 05/12/2025 par la CRTIS,

La Commission note que cette installation ne possède pas de vestiaires joueurs et arbitres.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 12/01/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

TOULOUSE - STADE SERGENT VIGNE - NNI 315554201

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 18/05/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau TRAVAUX en date du 13/12/2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 05/12/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 12/01/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

1.4 Avis préalable

MERVILLE - STADE LES TOURNESOLS - NNI 313410201

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire **d'AVIS PREALABLE**, avec l'objectif d'une création d'un terrain en gazon synthétique pour un niveau T4 SYN ainsi que des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 23/12/2025

- Lettre d'intention
- Plan de masse
- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S indique que :

La présente demande concerne la création d'un terrain en pelouse synthétique, aire de jeu 105x68m, 4 vestiaires joueurs de 20,10m², 2 vestiaires arbitres de 8,72m², local délégué de 9m², local infirmerie de 9m².

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (Règlement T&IS Ed.2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement.

Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points. Le profil et les pentes du terrain devront permettre cette hauteur sous la barre transversale

La distance entre les tracés de la ligne de touche des terrains A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane et par rapport à la ligne de but du Foot à 11. Les tracés des terrains A8 devront être conforme à l'Art. 5.5 du Règlement des T&IS.

La zone de sécurité de 2,50 m par rapport aux lignes de jeux extérieures devra être respectée sur toute la périphérie du terrain, y compris au niveau des buts rabattables lorsqu'ils sont repliés. Elle sera traitée en gazon synthétique sur toute sa surface.

Dans le cas d'utilisation d'un revêtement avec charge d'élastomère, il sera nécessaire de prévoir (dans le cas d'une aide FAFA) les tests des granulats de la charge pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique) aux réglementations en vigueur) et un dispositif de confinement de cette charge.

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T4 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T4 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

TOULOUSE - STADE MARCEL SARCOS - NNI 315550801 et NNI 315550802

La Mairie de Toulouse nous demande de procéder à une inversion de classement des STADE MARCEL SARCOS

- Stade MARCEL SARCOS N° 1 - NNI 315550801, actuellement classé T7 PN, jusqu'au 15/01/2031
- Stade MARCEL SARCOS N° 2 - NNI 315550802, actuellement classé T4 SYN, jusqu'au 01/11/2033

La Commission, donne un avis favorable à cette inversion, le Stade MARCEL SARCOS N° 1, NNI 315550801, sera classé T4 PN jusqu'au 01/11/2033, et le Stade MARCEL SARCOS N° 2, sera classé T7 SYN jusqu'au 15/01/2031.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

BOULOGNE SUR GESSE - STADE CHARLES SURAN N° 1 - NNI 310800201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 04/12/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27/11/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 27/11/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 155 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.59

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.81

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12/01/2028.

SALIES DU SALAT - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 315230101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/11/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 19/11/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 182 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12/01/2028.

ST ALBAN - Stade David Naffre - NNI 314670101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 16/10/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/08/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 12/12/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 209 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 12/01/2028.

ST ALBAN - STADE MARIUS COUDON 2 - NNI 314670102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 16/10/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/08/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 05/01/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 164 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.16 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.26 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.16) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.26) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1), E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

AUTERIVE - STADE RENE MAZEL 1 - NNI 310330101

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 21/06/2032

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 14/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 01/10/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 17/04/2025

Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 24 m

Nombre total de projecteurs : 16

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 62°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45

Facteur de maintenance : 1

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 266 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.80

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.87

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

ST LAURENT DE NESTE - STADE MUNICIPAL - NNI 653890101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 11/08/2030

- La Mairie nous informe du changement de nom de ce Stade, il se nomme "STADE ANDRE BERNOVILLE"

La Commission prend acte et procède au changement.

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

JUILLAN - STADE FRANCK SARRABAYROUSE - NNI 652350101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/04/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 27/11/2025

Etude photométrique en date du 10/11/2022

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 167 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12/01/2030.

- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**

ISSENDOLUS - STADE MUNICIPAL - NNI 461320101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 05/10/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/12/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 11/12/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 134 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 12/01/2028.

- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ST LAURENT DE LA SALANQUE - COMPLEXE SPORTIF JO MASO - NNI 661800201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/12/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 10/12/2025

Etude photométrique en date du 13/11/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 205 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12/01/2030.

- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BESSENS - Stade Municipal Fut ExT - NNI 820179901

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 29/04/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 14/12/2025 par la CDTIS,

- A.A.C. en date du 30/12/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 12/01/2036.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

VILLEMADE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 821950102

Cette installation est classée Niveau FOOT A8 jusqu'au 15/09/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 en date du 16/09/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 16/09/2025 par la CDTIS,

- A.A.C. du 16/09/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 jusqu'au 16/09/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

CAZES MONDENARD - STADE MARCEL MAZET 2 - NNI 820420102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/11/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 05/12/2025

Etude photométrique en date du 05/06/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 192 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12/01/2030.

VAREN - STADE RAOUL MOUYSSSET EXTERIEUR - NNI 821879901

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 28/11/2025

Etude photométrique en date du 06/07/2023

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 205 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFUTSAL 4 jusqu'au 12/01/2030.

2.2 Confirmation de classement

AUCAMVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 820050101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 11/12/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 143 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.32

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 12/01/2028.

CASTELSARRASIN - STADE ADRIEN ALARY 1 - NNI 820330101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 16/10/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 09/12/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 397 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12/01/2028.

MONTAUBAN - STADE DU SAULOU - NNI 821210901

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 10/11/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/12/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 06/01/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 160 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12/01/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

CAZES MONDENARD - STADE MARCEL MAZET 1 - NNI 820420101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 14/08/2027

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/11/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 05/12/2025

Etude photométrique en date du 17/10/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 275 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 12/01/2030.

MOISSAC - STADE JO CARABIGNAC 1 - NNI 821120101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 05/12/2025

Etude photométrique en date du 12/04/2023

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 335 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 12/01/2030.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

CAMBOUNET SUR LE SOR - STADE HUBERT FORESTIER - NNI 810540101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 17/12/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 116 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.19 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.40 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairement moyen horizontal (116 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (120 lux / Art 3.2.1)

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.19) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.40) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 12/01/2028.

LESCURE D ALBIGEOIS - STADE JEAN VIDAL 2 - NNI 811440102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 12/12/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 128 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.27 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.47 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.27) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.47) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 12/01/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

